



RÉSEAU L'ÉGALITÉ

Agir en faveur de l'Égalité dans le Gers



CHICHE !



Lettre d'information n° 17 – déc. 2012

Les hommes aussi !

À l'heure où le gouvernement pose un éclairage particulier sur les violences faites aux femmes, éclairage au combien nécessaire encore à l'aube de 2013, il semblerait que les grands oubliés de la violence dans le couple soient les hommes ; car oui, les hommes battus existent ! On en parle pas, le sujet reste tabou : comment un homme « fort » peut-il se faire battre par sa « faible » femme ?

Et pourtant...

Les hommes battus sont les grands oubliés des maltraitances dans le couple. Même s'ils sont en forte minorité lorsqu'on compare les chiffres de la violence conjugale féminine et masculine, leur souffrance est pourtant bien réelle, particulièrement entachée de honte. Elle est une cause de suicide. Ces chiffres sont d'ailleurs très difficile à évaluer, car plus encore que les femmes, les hommes battus n'osent majoritairement pas se plaindre et encore moins porter plainte.

Le sujet n'est abordé pour la première fois en France qu'en 2007, lorsque l'Observatoire National de la Délinquance a publié une première enquête où les hommes apparaissent également comme victimes. Avant cette date, seules les femmes battues étaient comptabilisées. Il fallut attendre 2009 pour voir naître la première structure d'écoute et d'aide aux hommes victimes de violences conjugales dans notre pays, via une permanence téléphonique. Celle-ci est tenue par **SOS Hommes Battus**, une association créée par une femme, Sylvianne Spitzer, psychologue et experte en criminologie.



En 2012, 39 % des hommes battus ont dû avoir recours à une hospitalisation ou à des soins médicaux suite au comportement brutal de leur conjointe.

Les maltraitances et violences principales sont : (plusieurs réponses possibles)

Insultes verbales 96 % - Destruction d'objet(s) personnel(s) de la victime 96 % - Jet d'objet(s) vers la victime 87 % - Rétention de papiers importants (papiers d'identité, etc.) 80 % - Harcèlement téléphonique et SMS 79 % - Crise de colère et de jalousie sans raison 75 % - Humiliations devant les enfants 56 % - Chantage (suicide, ne plus voir les enfants, etc.) 54 % - Coups avec arme (bouteille, etc.) 51 % - Contrôle des revenus 33 % - Obligation de dormir hors du lit conjugal (par terre, canapé, etc.) 27 % - Humiliations en public 23 % - Violences sexuelles 19 % - Morsures 16 % - Obligation de manger isolé 15 % - Contrôle des rations alimentaires 14 % - Coups de poing 7 % - Demande aux enfants de participer aux violences physiques 7 % - Impossibilité de rentrer/sortir du domicile 4 % - Coups de couteau 2 % - Jet de liquide bouillant 1 %.



2nd colloque
SOS Hommes Battus
19 nov 2012
Paris

<http://soshommesbattus.over-blog.com>

Pour lire le dossier complet, suivre le lien suivant :

http://fr.scribd.com/doc/114156475?secret_password=20h3645e6svtxsvu79ue

Aucune violence physique, psychologique, sexuelle, n'est acceptable, quelque soit la personne (femme ou homme) qui l'émet, et celle (femme ou homme) qui la subit. L'amour au sein d'un couple ne peut se construire et se poursuivre sur la durée que sur la confiance et le respect, jamais avec des insultes, des déconsidérations, des coups.

Violences conjugales ☎ 3919

SOS Hommes Battus : 09.51.73.44.94, le matin, du lundi au vendredi - SOSHombresBattus@yahoo.fr

Sur le Gers

AFCCC-Gers : 05.62.68.74.28 / 06.08.57.79.78

8 bis rue Irénée David – 32000 Auch - contact@afccc-gers.fr.

CIDFF Gers : 05.62.63.40.75

29 chemin de Baron – 32000 Auch – cidff32@wanadoo.fr